



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Digne-les-Bains, le 09 février 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Écobuages

Hier, mardi 8 février, un nouvel écobuage mal maîtrisé a provoqué un feu de forêt qui a brûlé 10 hectares de végétation à Faucon de Barcelonnette. Heureusement les sapeurs-pompiers ont pu le circonscire et l'éteindre dans la soirée.

Suite à ce nouvel évènement, Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence appelle à nouveau et plus que jamais à la plus grande vigilance et à la plus grande prudence lors des opérations d'écobuage.

Toutes les mesures de précaution doivent être scrupuleusement mises en œuvre pour éviter toute propagation accidentelle du feu.

La réglementation en vigueur relative à l'emploi du feu dans le département doit être suivie et strictement avec la plus grande rigueur.

Les règles applicables et les périodes d'autorisation sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-populations/Protection-civile/La-prevention-des-incendies/Modification-de-la-reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence>

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex